L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 DECEMBRE 1890. 64me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI. 12 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal : Un assortiment complet de lettres et Sculiers.

La revision de l'article 47 de la Constitution de la Belgique.

Lorsque le congrès national belge vota, le 7 février 1831, la charte qui, depuis plus d'un demi-siècle, a régi les paisibles destinées de la Belgique, deux idées, deux soi-disant principes, dominaient encore l'activité constituante des grands corps politiques.

Eu premier lieu, on s'imaginait—lisons-nous dans le *Temps* du 29 novembre—qu'une Constitution devait embrasser le plus de dispositions possible, régler, dans le plus grand détail, le plus grand nombre de question, même secondaires—en un mot s'éloigner, le plus que faire se pouvait, de l'idéal plus tard proposé par Emile de Girardin, d'une loi fondamentale tenant toute entière sur le revers d'une monnaie. Aussi la Constitution belge comprend-elle 139 articles.

En second lieu, l'amour du régime censitaire, l'idée du pays légal, la crainte de la démocratie, dominaient encore tous les esprits. On suivait l'exemple de la France de Louis-Philippe, tentant d'asseoir un gouvernement libéral et parlementaire sur le privilège de deux cent mille électeurs.

Ignorant profondément ad la vieille Angleterre, dont les institutions électorales présentaient une bigarrure étonnante et laissaient coexister le suffrage universel avec le cens le plus élevé, et la nouvelle-Angleterre qui, sous les auspices de lord Grey, faisait, à cette époque même, le premier pas décisif dans la voie au bout de laquelle était la démocratie pure, les doctrinaires de Bruxelles, comme ceux de Paris, avaient cru servire fidèlement leur modèle favori en décondant, par le corps électoral, le niveau uniforme d'un cens considérable.

On avait pensé donner toute l'élasticité nécessaire à cette institution, en réglant, par l'article 47, que les membres de la Chambre des représentants seraient élus par les citoyens payant le cens déterminé par la loi électorale, lequel ne pourrait ni excéder cent florins (250 francs) d'impôts directs, ni descendre au-dessous de 50 (francs.

Voilà bientôt soixante ans que cette clause est en vigueur. Pendant tout ce temps, le peuple belge, celui qui travaille, qui produit, qui fournit la grande masse des impôts, qui paye en personne celui du service militaire, a patiemment supporté cet état de choses.

Il a fallu que, dans le parti libéral, se fît, peu à peu, place un groupe nouveau, soucieux du progrès, épris de l'égalité, plein de foi dans l'avenir de la démocratie, pour que l'on tentât même de faire disparaître cette anomalie. A un certain moment, quand de graves dissidences eurent surgi à ce sujet dans le sein du libéralisme officiel, quand le divorce pour incompatibilité d'humeur entre la Ligue modérée et l'Association radicale eut amené la défaite du parti tout entier, on put croire que la poussée démocratique allait s'arrêter. On négociait entre les deux groupes des accords et des trêves qui, au fond, n'étaient purement et simplement signifié l'abandon de toute réforme profonde du suffrage.

La France avait fait la révolution de 1848. La Grande-Bretagne, en 1884, avait mis la dernière main à l'édifice du suffrage quasi universel, commencé en 1832 et continué en 1866. L'Allemagne impériale, l'Espagne monarchique, avaient le courage de donner le bulletin de vote à tout citoyen majeur. Seule la Belgique, le pays des libres communes et des corporations démocratiques du moyen âge, la patrie d'Artevelde, des métiers de Gand et de Bruge, semblait condamnée, à perpétuité, au régime du parlementarisme censitaire.

Chose curieuse : c'est l'ardeur du parti progressiste ouvrier, c'est à-dire l'approche d'un danger grave, qui a fini par avoir raison de tant d'hésitations et par amener le libéralisme à poser, nettement, sur le terrain constitutionnel, la question du droit de suffrage.

Bruxelles avait vu, le jour de l'ouverture des Chambres, la manifestation pour l'abolition du cens. L'élection de M. Graux, dimanche dernier, est venue donner un nouvel élan à ce mouvement.

M. Janson, le chef de la gauche avancée, a déposé une demande de revision de l'article 47 de la Constitution. Il a eu l'appui de MM. Buls et Graux. Seul dans le parti libéral, M. Frère-Orban, cet illustre vétéran, de survivant des luttes parlementaires d'un autre âge, a exprimé des défiances, moins vives, cependant, qu'on ne l'avait prévu.

On ne saurait faire un reproche à l'homme d'Etat qui a eu l'honneur d'inaugurer le libéralisme doctrinaire belge, d'avoir quelque répugnance à travailler, de ses propres mains, à la ruine de l'édifice constitutionnel qui l'a si longtemps abrité. C'est un glorieux passé qui parle. Il a le droit d'être entendu avec respect. Il ne saurait prévaloir contre l'inéluctable nécessité de devenir politique. En dehors de la démocratie, il n'y a plus de salut pour les gouvernements et les peuples.

Plus significative a été l'attitude des divers représentants du parti catholique. L'habile chef du ministère—M. Beernaert—a soutenu la prise en considération. Un membre du groupe—M. Nothomb—est allé plus loin : il a plaidé chaleureusement pour la révision. Le *Leader in parfait* de la droite nîra—M. Woeste—a combattu cette hérésie.

Chacun était fidèle à ses habitudes d'esprit. M. Beernaert, en tacticien consommé, se réjouit de fournir à ses adversaires l'occasion de préciser leurs vues. Il retire son projet, et, par conséquent, de soulever des divergences. M. Nothomb croit et espère ce que M. Frère-Orban redoute—c'est à-dire l'invasion de la cité politique par les masses profondes de la population rurale, par les Flandres flamingantes, dociles serviteurs de l'Eglise et du clergé.

M. Woeste voit peut-être plus loin. Tout en déclarant que, si la revision se fait, malgré lui, elle ne doit pas être un pas rétrograde, mais aller, d'un coup, droit, au suffrage universel, il fuira dans l'avenir le danger d'une démocratie peut-être oublieuse par les théories du socialisme. C'est l'avènement des nouvelles couches, et l'on sait quelle révolution elle entraîne.

La Chambre a voté, à l'unanimité de cent dix votants, la prise en considération. C'est un premier pas. Ce n'est que cela. Même si l'opportunité de revoir l'article 47 est formellement reconnue par la majorité des deux Chambres, reste à savoir ce que l'on mettra à la place.

C'est ici que, peut-être, éclateront les divergences et se noueront des coalitions inattendues. C'est ici que de vraie homme d'Etat aurait l'occasion de prouver leur esprit et de contenter les aspirations des masses, sans inquiéter ou mécontenter les classes encore en possession du monopole du suffrage.

LADIES
Needing a tonic, or children who want bulk, for use, we should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It improves the appetite, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 6 décembre :

Autre semaine extrêmement favorable à la récolte de la canne et du coton.

—Les améliorations se continuent parmi nous ; on bâtit beaucoup. Plusieurs maisons sont encore en construction, en ce moment.

—Nous remercions les membres du "Young Men Dancing Club" de la jolie sérénade qu'ils ont bien voulu nous donner. C'est une Société récemment fondée. Elle a pour officiers, MM. Dr B. B. Warren, président ; E. Domergue, vice-président ; Léon Roubion, secrétaire et percepteur ; Frank Keller, trésorier ; L. Medal, Peter Burell et autres.

—Au meeting du conseil municipal, tenu mardi soir, la question de l'érection d'une école supérieure à Covington, a été l'objet d'une longue discussion.

Le maire et les aldermen sont en faveur du projet. Ils reconnaissent que c'est un des premiers besoins de notre localité. Attendu qu'il y a un reliquat à payer sur les dépenses occasionnées par la construction du Town Hall—reliquat qui sera, du reste, soldé aisément, à l'échéance des billets,—le conseil ne peut fournir toute la somme nécessaire, pour élever une bâtisse convenable, mais il croit pouvoir y arriver à l'aide de souscriptions volontaires. Un grand nombre de nos concitoyens intelligents reconnaissent la nécessité de perfectionner l'éducation de nos enfants ; ils ont, par conséquent, exprimé le désir de souscrire, dans ce but. Comme on le verra dans le compte rendu des délibérations du conseil, publié dans une autre colonne, un comité a été nommé pour s'entendre avec ces messieurs, sur ce qu'il y a à faire.

La nécessité d'une école supérieure à Covington est évidente, admise par tous. Cette école servirait, non seulement aux enfants qui résident ici, d'une façon permanente, mais à ceux des familles qui viennent, de loin, ici, chercher un climat sain et salubre. C'est un avantage auquel les étrangers seraient extrêmement sensibles. Nous pourrions citer bien des personnes qui se montraient enchantées de notre pays et s'y fussent volontiers fixées, pendant l'été ; mais elles avaient des enfants auxquels elles tenaient à donner une éducation soignée, et elles se décidaient à aller ailleurs, là où elles pouvaient trouver de bonnes écoles.

Il est facile de mettre un terme à ce fâcheux état de chosse, si l'on seconde notre maire et nos aldermen, comme ils le méritent. Le *Farmer* ne roule pas précisément sur l'or, en ce moment, mais il souscrit volontiers $10. Que toutes les autres personnes en fassent autant, et nous aurons une somme de $1,000—de quoi commencer une entreprise essentiellement utile.

—Nous avons fait une excursion à la Nouvelle-Orléans, samedi dernier, et nous avons remarqué, le long du chemin de fer, d'Ivi au Lac, de nombreuses améliorations, surtout dans les petites localités de Florenville, de Pearl River et de Slidell, où il s'élève de vastes magasins, de jolies résidences, à la place des cabanes sous lesquelles s'abritaient les anciens résidents. Les scieries, les brouasseries deviennent plus nombreuses et prennent de plus grandes proportions. Tout cela indique, chez les habitants, un réel esprit d'entreprise. Grâce aux avantages dont ils jouissent qu'ils tiennent de la nature, grâce aux facilités de transport que leur fournit le chemin de fer East Louisiana, ils sont doublement favorisés du ciel et des hommes, et nous espérons qu'ils continueront à prospérer comme ils l'ont certainement fait depuis deux ans.

—Marié, à la résidence des parents de la fiancée, à Covington, mercredi matin, 3 décembre, par le Rév. G. R. Ellis, M. John Wortham, de Florenville, à Mlle Lelena Warren, de Covington. La douteuse épouse est la fille de notre ancien et respectable citoyen, M. W. C. Warren, et le nouveau marié est le propriétaire de la fabrique de térébenthine située près de Florenville.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 6 décembre :

La grande usine de New Hope avait roulé 14,000 tonnes à la fin de la semaine dernière, et fait plus de 2,000,000 de livres de sucre ; ce qui fait une moyenne de près de 143 livres, la tonne. C'est le meilleur rendement qu'on y ait encore constaté. Le rendement pour la semaine finissant le 15 novembre, avait été de 5,407 livres, sur New Hope, et 4,139, sur la propriété voisine. Les chiffres des semaines qui suivirent ne seront probablement plus élevés, attendu que le rendement à la tonne a augmenté.

"Boss" Clark a roulé, la semaine passée, 2,165 tonnes de cannes, et obtenu 137 livres de sucre, à la tonne. Le total, jusqu'au 29 novembre, 1,300,000, livres, sur 15,688 tonnes dont 5,815 te nes venaient de Clarke et 4,873, de Conway. Moyenne du rendement à la tonne, pour la saison, 121,62 livres : à l'acre, 3,200 livres. Acres roulées pour Clark, 217 ; pour Conway, 189 ; à rouler, pour Clark, 199 ; pour Conway, 130. On assure qu'il y a encore 10,000 tonnes de cannes à faire passer par le moulin—magnifique récolte, en dépit de la crevasse Nid.

Les totaux, à Riverside, jusqu'à samedi dernier, étaient : toutes roulées, 8,675 ; acres roulés, 323 ; sucre obtenu, 975,000 livres, ou 112,30 livres, la tonne, et 3018,58, l'acre. Sur ce tonnage, 5,360 tonnes appartiennent à Riverton et 3,315, à Donaldson. Acres roulés, sur Riverton, 196 ; sur Donaldson, 127 ; à rouler, sur Riverton, 150 ; sur Donaldson, 83.

Sur St-Armand, paroisse St-Jacques, on a fini de peser le premier million de livres, la semaine dernière. Le rendement à la tonne a été toujours en s'améliorant : il dépasse, maintenant, 140 livres. Armant et St-James feront ensemble 3,000,000 de livres.

Sur Stella, à M. Arthur Jacob, on il y a la diffusion, le rendement des cannes, à l'acre, est de 35 à 38 tonnes, et de 176 livres de sucre à la tonne, ce qui fait un total de 6,160 à 6,688 livres, à l'acre.

Pestemon a fait, la semaine dernière, 229,467 livres de sucre et 10,350 gallons de mélasse ; ce qui fait une moyenne de 139 livres, et de 6,25 gallons à la tonne, 3,560,36 livres et 160 gallons, à l'acre. Les totaux, au 29 novembre, étaient de 1,570,039 livres de sucre et 850 barils de mélasse ; moyenne des tonnes de pannes, à l'acre, 25,51 ; de sucre à la tonne, 120 livres.

Palo Alto a fait, la semaine dernière, 183,460 livres de sucre et 12,020 gallons de mélasse ; moyenne, 111,4 livres et 7,29 gallons, à la tonne ; 3,297 livres et 216 gallons, à l'acre.

Sur Belle Terre, les totaux de la même semaine sont 367,663 livres de sucre, 14,700 gallons de mélasse ; pour la saison, 1,833,987 livres, 89,410 gallons de mélasse ; moyenne, 27,4 tonnes, à l'acre, 126,5, livres, à la tonne ; 3,465 livres, à l'acre ; 5,8 gallons, à la tonne, 195 gallons, à l'acre.

Sur Sleepy Hollow, un carré de 2,7 acres, à M. E. N. Pugh, a donné, la semaine dernière, 102 tonnes ; soit 41 1/2 tonnes, à l'acre.

Le col. J. E. St-Martin a fait plus d'un demi million de livres (500 boucaute) sur Pelliso ; il avait encore, samedi, 60 arpents à rouler.

M. Léon Picard, sur Live Oak, à Dutchtown, avait expédié, samedi dernier, 180 boucaute ; il a un total de 270 à 280 boucaute, sur un peu plus de 100 acres.

Réserve, à M. Léon Godchaux, marche vers son second million. Samedi dernier, on avait pesé plus de 1,250,000 livres. Le rendement, à la tonne, est de 132 1/4 livres. La semaine dernière, on avait roulé 291,885 livres—soit un peu plus de 4,700 livres, à l'acre.

Le *Review*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 6 décembre :

Patterson a offert à MM. Callahan et Lewis une somme de $12,000, s'ils voulaient venir s'établir dans cette localité. On sait que MM. Callahan et Lewis ont été victimes d'un incendie, tout récemment. Il est possible qu'ils accepteront l'offre.

—Il y a place, ici, dans ce coin de la paroisse Ste-Marie, pour une usine centrale. Quelques-uns de nos petits planteurs, obligés de vendre à vil prix leurs récoltes de cannes à vapeur, mais ils ne trouvent pas de marché pour les y vendre. Ceux du Bayou Bœuf sont obligés d'envoyer leurs cannes chez le le Col. Zenor, à Riverside, pour y être transformées en sucre. Ayons des usines centrales. La création de l'usine Caffary va dor bier la production de la paroisse Ste-Marie. On trouver, ailleurs, un meilleur emplacement qu'ici pour une pareille institution ?

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 6 décembre :

Voici un fait qui prouve à quel point différentes parties de la paroisse sont propres à la culture de la canne :

Trois voyageurs s'arrêtèrent, dernièrement, dans une ferme, au milieu d'une pinière, où un fermier était en train de rouler la canne, avant de la faire cuire pour en obtenir du sirop. Ses cylindres étaient très petits ; le plus grand n'avait pas plus de 10 pouces. Un bœuf faisait mouvoir le tout. On questionna le fermier sur ce qu'il pouvait tirer de la culture de la canne ; celui-ci répondit que ses enfants venaient de rouler trois tiges de cannes, et en avaient tiré un gallon et demi de jus. Surprise des voyageurs, qui voulurent se rendre compte du fait, par eux-mêmes. Après avoir laissé égoutter le moulin, on plaça trois autres tiges dans le moulin. Le bœuf recommença à tourner et, au grand étonnement des curieux, il en sortit plus d'un gallon de jus. Il faut, paraît-il, six gallons et demi de jus pour faire un gallon de bon sirop.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 6 décembre :

Un temps magnifique continue à venir en aide à nos planteurs et à favoriser, on ne peut mieux, les travaux de rouaison. On commence même à se plaindre d'un peu trop de sécheresse : l'eau devient rare, et l'on en est réduit à pomper celle du bayou, pour les besoins des ancreries et aussi des ménages.

La canne se fait remarquer par un rendement de jour en jour plus satisfaisant : il n'est maintenant pas rare d'entendre accuser 3 boucaute par arpent. Tout semble favoriser la récolte. Le bayou monte, et les bateaux nous visitent régulièrement et facilement.

Le bateau meuche "l'Hélène" a repris son service de voyageurs le long de nos rives de Thibodaux à Donaldsonville, au grand contentement des riverains.

—Dans beaucoup d'endroits, on se plaint amèrement de la difficulté que l'on éprouve à se procurer des ouvriers.

—Mardi dernier, 2 décembre, 1890, est décédée, à Thibodaux, à la résidence de ses mère et vers les trois heures trente après-midi, Mlle Evelyn Goode, âgée de 11 ans. Les funérailles ont eu lieu, le lendemain, dans l'église presbytérienne, au milieu d'un grand concours d'amis et de parents. La jeune et intéressante défunte est la fille de Mme J. B. Goode, ancienne collaboratrice à la *Sentinelle de Thibodaux* sous le nom de plume "d'Essie." Nos sympathies les plus sincères et les plus profondes sont acquises à Mme Goode qui, veuve déjà d'un époux toujours regretté, voit comme Rachel son entourage déclarer par la mort de ses enfants. Ceux, que les Dieux aiment, meurent jeunes, disaient les anciens. Consoles vous mère tendre et infortunée. Qui sait combien de chagrins, de déboires, de déceptions et de vicissitudes ont été épargnés à la chère morte.

Mardi dernier, 2 décembre, 1890, à Labadieville, est décédée Thérèse Leonia Pedeaux, fille de notre ami, Numa Pédeaux, âgée de 5 ans. Les funérailles ont eu lieu, le lendemain, en l'église Ste-Philomène, à Labadieville, au milieu d'un grand concours d'amis et de connaissances.

UNE LETTRE —DU— Cardinal Lavigerie.

Le cardinal Lavigerie, dans une lettre écrite en réponse à un catholique français, relativement au toast récemment porté à la marine française, dit :

L'expérience des dernières années m'a persuadé que, sauf un miracle sur lequel on ne peut compter, rien n'est possible en France en dehors de la forme de gouvernement que le pays s'est légalement donnée.

La monarchie s'est anéantie, en effet, avec le comte de Chambord, qui maintint si haut le drapeau de l'honneur chrétien, mais qui, au fond, n'a pas voulu régner, dans un sentiment élevé du devoir royal et des responsabilités qu'il impose.

Je n'ai pas parler en connaissance de cause, ayant eu l'honneur de l'approcher, de recevoir les marques de sa bienveillance intime et d'admirer de près ses pures vertus. Il ne m'a laissé qu'un regret, celui de n'avoir pu, à cause des distances et des nombreux devoirs, aller m'agenouiller sur sa tombe comme on s'agenouille sur la tombe d'un saint.

Or, j'ai eu l'occasion de l'entendre s'exprimer lui-même sur les motifs qui lui faisaient éviter le trône. Une première fois, à Marienbad, comme je lui demandais respectueusement, en présence de son auguste compagne, pourquoi il avait cru devoir écrire la lettre qu'on lui avait prêté la parole dans ces termes que j'ai soigneusement rendus : "Il a bien fait de ne pas aller en France ; il n'aurait pas pu y remplir ses devoirs et faire tous le bien qu'il aurait voulu faire." A quoi le roi fit un signe d'assentiment en disant simplement ; "Elle a raison."

Quelques jours après, à Carlsbad, à la fin d'une visite qu'il daigna me faire lui-même et après une conversation où il fut de nouveau question de son retour au trône, je me souviens de ce détail, de la joie qu'il aurait eue à être reçu par moi aux portes de ma cathédrale, dans cette Algérie que nous devons à la royauté française, il me dit en souriant : "Je ne suis plus jeune ; si la France me veut, il faut qu'elle me tarde plus à venir me chercher.—La France de saint Louis, sire, lui répondis-je, serait déjà venue ; mais la France actuelle....."

Et je le vis tristement s'éloigner avec la conviction que, comme il est arrivé, nous ne verrons jamais de ce noble prince que sur un trône, celui du ciel.

Il est vrai que le comte de Chambord a un successeur d'un autre caractère et formé à des idées différentes ; mais lui non plus, selon toute apparence et autant qu'on peut prévoir l'avenir, ne régnera pas.

Il a dit souvent à ses fidèles, conformément à ses principes, qu'il ne veut être roi qu'à condition qu'auparavant la France déclare le vouloir. Mais la volonté de notre France, telle que l'ont faite nos révolutions, ne choisit plus librement ; elle se laisse forcer et prendre. Et après la tentative infructueuse qui vient d'échouer, comme on l'a vu, le roi, en proclamant publiquement, par un mouvement généreux sans doute, qu'il prend sur lui la responsabilité de tout ce que d'autres avaient fait, sans rien distinguer et en déclarant tous les moyens bons pour réussir, s'est anéanti lui-même auprès de tous ceux qui croient aux principes immuables et absolus de la morale chrétienne, suivant lesquels le mal n'est jamais permis, même pour amener le bien.

Que dirai-je de l'empire ?

Le chef de la dynastie impériale s'est, plus nettement encore, que les héritiers de nos rois, refusé à se prêter à le rétablir.

Il s'est rallié à la République.

Après de tels faits, qui se sont succédé coup sur coup, comme s'ils étaient précipités par la Providence à un milieu de tous les obstacles qui s'opposeraient parmi nous à la réconstition et surtout au maintien d'un Etat monarchique, comment garder encore quelque espérance ? Un vieux professeur d'histoire à la Sorbonne, comme moi, qui a longtemps réfléchi sur l'enchaînement des choses humaines, peut vous dire qu'en dehors d'un miracle sur lequel, je le répète, on ne peut compter, en dehors des dernières catastrophes qui amènent la fin de la France, ou d'une surprise qui amènerait elle-même ces catastrophes, le retour de la monarchie est impossible. Conséquemment, il n'y a plus rien de viable, parmi nous, que la forme républicaine.

Une telle pensée se fortifie encore lorsqu'on se se arrête plus à la France et qu'on étudie le reste du monde.

Il en faut revenir à la parole fameuse du grand homme qui mourait, il y a trois quarts de siècle, à Sainte-Hélène, pour le ciel même de notre Afrique : "Dans un siècle, disait-il, avec cette seconde vue que donne quelquefois l'approche de la mort, l'Europe sera républicaine ou cosaque."

Peut-être eût-il supprimé le dernier mot, s'il avait assisté comme nous aux progrès, à l'ancuse croissante du nihilisme.

Pour peu que l'on sache écouter les bruits qui arrivent jusque dans nos désertes, la République, dans un temps prochain, sera partout indestructible. On a vu ce qu'une tentative faite pour la détruire au Mexique a coûté à un des plus nobles fils de la maison d'Autriche, appuyé par toutes les forces de l'empire. On vient de voir comment elle s'est établie au Brésil, en renversant le meilleur et le plus modeste des hommes.

On voit les mêmes aspirations bruyantes se faire jour dans les diverses contrées de l'Europe.

Je viens de parcourir l'Italie. La République y est préparée, en partie consciemment par des complots occultes, en partie inconsciemment, par les souffrances croissantes et les vieux souvenirs du peuple.

Je dis ceci au point de vue purement humain ; mais à un autre point de vue, auquel devrait penser l'antique et maintenant pauvre maison de Savoie, prisonnière, elle aussi, de la Révolution, M. Thiers disait avec sa vive intelligence : "Je ne vous expliquerai pas ce qu'est le Pape. Mais ce que je sais, c'est que tous ceux qui en ont mangé en sont morts."

La lettre démontre ensuite, par les citations de diverses encycliques, que l'Eglise accepte également toutes les formes de gouvernement, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire aux principes de la morale et de la foi, et que le Pape actuel s'est prononcé nettement à cet égard.

Je conclus donc, ajoute-t-il, qu'au simple point de vue de la raison rien n'est plus conforme au bon sens que d'accepter sans arrière-pensée la seule forme de gouvernement qui paraisse désormais possible en France et qui puisse nous permettre d'y défendre efficacement nos droits, et, au point de vue des doctrines de l'Eglise, qu'il est obligatoire, en conscience, de suivre les règles pratiques que le Pape nous donne à cet égard, que l'on manque à ses devoirs de catholique lorsqu'on se refuse à suivre ses conseils et qu'on cat, à plus forte raison, très gravement répréhensible lorsqu'on y manque ou qu'on y contredit publiquement.

On l'a bien vu dans une circonstance récente. Pour avoir simplement, dans un moment d'oubli, contredit ouvertement des conseils donnés par le Saint Père, l'un des cardinaux les plus vénérables, les plus pieux, les plus savants, les plus aimés du Sacré Collège a été solennellement repris et a dû, pour éviter les conséquences d'une manifestation pasagère, reconnaître ses torts et demander humblement sa grâce au Saint-Père.

Donc, encore une fois, sur le fond même de la question que vous me posez, il ne saurait y avoir de doute : c'est une obligation, pour les catholiques français, de suivre, dans les affaires de leur pays, les principes que rappelée à plusieurs reprises le saint-père, et pratiquement de ne plus faire d'opposition systématique à la forme du gouvernement établi, de se rénguer à y adhérer afin de pouvoir user utilement de leurs droits de citoyens pour soutenir l'Eglise et ses institutions dans la vie publique du pays.

Le cardinal Lavigerie termine en la tirant disant :

J'ai donc prononcé mon toast tel qu'il est, parce que j'étais affligé et inquiété, à la fin, du peu d'attention pratique que l'on prêtait en France aux enseignements, aux conseils du Saint-Père et à ceux de plusieurs évêques. Personne n'a dit la vérité aux moments, mais tout le monde a du mon toast, parce que l'avez à vous-même et il vous a inspiré vos sentiments.

Il était court, ce que ne peuvent être les mandements ; il était politique, et qui intéressait davantage les partis ; il s'adressait à la foie à l'Algérie et à la France, en s'adressant à la marine française réunie dans le port d'Alger. Il était accompagné, par suite de la présence de nos chefs militaires, de l'exécution de la *Marseillaise*, sur les ordres d'un cardinal, usage suivi parmi nous et nécessaire, lorsqu'on y veut bien réfléchir, au milieu de populations étrangères, où la *Marseillaise* n'a plus le caractère révolutionnaire qu'elle a en France, mais seulement le caractère national, comme l'avait, il y a vingt ans, l'air de la *Reine Hortense*, qui n'était pas plus religieux, mais que nous entendions avec respect, comme rappelant la patrie.

Si vous lisez les journaux, vous verrez, monsieur, que j'ai atteint mon but : mon toast a fait une toute autre impression que mes mandements, et ceux qui ont voulu comprendre mes réserves, ne cesseront pas de me dire que j'ai bien fait de ne pas aller en France ; il n'aurait pas pu y remplir ses devoirs et faire tous le bien qu'il aurait voulu faire." A quoi le roi fit un signe d'assentiment en disant simplement ; "Elle a raison."

Quelques jours après, à Carlsbad, à la fin d'une visite qu'il daigna me faire lui-même et après une conversation où il fut de nouveau question de son retour au trône, je me souviens de ce détail, de la joie qu'il aurait eue à être reçu par moi aux portes de ma cathédrale, dans cette Algérie que nous devons à la royauté française, il me dit en souriant : "Je ne suis plus jeune ; si la France me veut, il faut qu'elle me tarde plus à venir me chercher.—La France de saint Louis, sire, lui répondis-je, serait déjà venue ; mais la France actuelle....."

Et je le vis tristement s'éloigner avec la conviction que, comme il est arrivé, nous ne verrons jamais de ce noble prince que sur un trône, celui du ciel.

Il est vrai que le comte de Chambord a un successeur d'un autre caractère et formé à des idées différentes ; mais lui non plus, selon toute apparence et autant qu'on peut prévoir l'avenir, ne régnera pas.

Il a dit souvent à ses fidèles, conformément à ses principes, qu'il ne veut être roi qu'à condition qu'auparavant la France déclare le vouloir. Mais la volonté de notre France, telle que l'ont faite nos révolutions, ne choisit plus librement ; elle se laisse forcer et prendre. Et après la tentative infructueuse qui vient d'échouer, comme on l'a vu, le roi, en proclamant publiquement, par un mouvement généreux sans doute, qu'il prend sur lui la responsabilité de tout ce que d'autres avaient fait, sans rien distinguer et en déclarant tous les moyens bons pour réussir, s'est anéanti lui-même auprès de tous ceux qui croient aux principes immuables et absolus de la morale chrétienne, suivant lesquels le mal n'est jamais permis, même pour amener le bien.

Que dirai-je de l'empire ?

Le chef de la dynastie impériale s'est, plus nettement encore, que les héritiers de nos rois, refusé à se prêter à le rétablir.

Il s'est rallié à la République.

Après de tels faits, qui se sont succédé coup sur coup, comme s'ils étaient précipités par la Providence à un milieu de tous les obstacles qui s'opposeraient parmi nous à la réconstition et surtout au maintien d'un Etat monarchique, comment garder encore quelque espérance ? Un vieux professeur d'histoire à la Sorbonne, comme moi, qui a longtemps réfléchi sur l'enchaînement des choses humaines, peut vous dire qu'en dehors d'un miracle sur lequel, je le répète, on ne peut compter, en dehors des dernières catastrophes qui amènent la fin de la France, ou d'une surprise qui amènerait elle-même ces catastrophes, le retour de la monarchie est impossible. Conséquemment, il n'y a plus rien de viable, parmi nous, que la forme républicaine.

Une telle pensée se fortifie encore lorsqu'on se se arrête plus à la France et qu'on étudie le reste du monde.

Il en faut revenir à la parole fameuse du grand homme qui mourait, il y a trois quarts de siècle, à Sainte-Hélène, pour le ciel même de notre Afrique :

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C est le fameux To-Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 jul—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE
A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qu'il a quitté le journalisme pour reprendre l'exercice de sa profession.
Il donnera tous les jours des consultations, de 2 à 4 heures. 8 ha résidence, 68 Nord Rampart, entre Bienville et Conti.
30 nov—1m

Le brick italien "Terrestum", capitaine Cacace de Marseille, commencera son départ demain JEUDI, le 11 courant, au pied de la rue Montégut. Sous district.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre du consignéd, lequel ne sera donné que sur paiement du fret, et aucune réclamation ne sera reconnue à moins d'être faite et constatée sur la levée.

A. XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Mi le capitaine, ni le consignataire du brick italien "Terrestum", de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

A. XIQUES,
11 déc—3t 67 et 69 rue Decatur

Formation de Société,

Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison : RUSTIS, PAUL & CURTIS, pour l'exploitation des affaires d'encan et de la propriété décédée, sit de 156 de la rue Commune.

ALLAIN RUSTIS,
ALBERT PAUL,
WILLIAM P. CURTIS.
Nelle-Orléans, 8 Déc. 1890. 10déc—3tem

Gages. Gages. Gages.

IL prix respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des obligations ou actions pour aller de vérité les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI 15 décembre 1890 ; passé à laquelle tout gages forfaits seront invariablement remis à l'encan.
P. S.—La vente commencera LUNDI, 15 décembre 1890, à 11 heures, au n° 6 rue Carondelet. Ordre de Messieurs les M.M. Bauer & Kauffer.
9 déc—

VEUVE J. ANGLADE.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS.

Ville de la Nouvelle Orléans.

QUI SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre, en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent-quinzième.

Pardevant moi, GUSTAVE LA CARDEUR, Jge notaire dûment qualifié et commissionné, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci après nommés et qui ont signé

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ci apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 26, approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation des Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets, et étant désireuses d'acquérir de jouir et de exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, consentent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et dans le tout devant être vendu à des prix plus modiques que jamais. Venez tous au magasin le meilleur marché en ville.

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans en l'Etat de la Louisiane, et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de la posséder et d'en jouir pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux ; posséder, recevoir, louer, acheter, transférer, aussi bien qu'hypothéquer sous son nom incorporé, tous effets, meubles ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, jouir de et exercer tous les pouvoirs octroyés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont déclarés être comme suit, savoir : Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans un comptoir pour qui importera, achètera et vendra [illegible] en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux, des mentos descriptions tels que Livres fournitures de bureaux, ornements d'églises, peintures gravures, chapelet, médail et tous autres articles de religion, papeterie, objets littéraires, parfumerie et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV

Le fonds capital de cette Compagnie est fixé à la somme de Soixante-cinq mille dollars ($65 000), divisé en et représenté par six mille actions ayant chacune la valeur de dix dollars ($10) chacun payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action ne soit pleinement payée, ou à moins qu'il ne soit émis comme action intégralement payée pour l'achat d'un objet quelconque ou en compensation de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de Vente Commune ne peuvent être accentées. Le fonds capital de cette Compagnie pourra être réduit ou accru de la façon prévue dans un article ultérieur. Les actionnaires ont le droit de nommer les corporations peuvent accroître toute capital et limitant le mode de mettre à exécution l'article 250 de la Constitution, approuvé le 23 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire ne doit rien à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de trois actionnaires dont trois constituant un quorum sera revêtu des pouv